Image not found or type unknown

Reprise fond de commerce ou cession de parts

Par **revelo**, le **27/06/2013** à **12:14**

Bonjour,

J'envisage de reprendre une société. Le soucis réside sur le fait que la plupart des sociétés à vendre se font en "fond de commerce" et non en cession des parts, ce que je préférerais.
Voici mes interrogations:
1-La reprise visée, est constituée de deux Sarl. Alors lors d'une vente d'un fond de commerce, les deux Sarl seront-elle dissoutes? et devrais-je recréer les deux entités pour pouvoir exercer?
2-Si il y a vente du fond de commerce, est-il vrai que a une date donnée, il faut procéder à une répartition du C.A. et des dépenses qui seront pris en charge par le cédant et le reste par le repreneur?, ce qui implique de réinjecter de la trésorerie pour pouvoir faire face à certaines échéances?
3-Enfin, pourquoi la plupart des ventes, se font-elles en fond de commerce et non en cession de parts? pourtant cette dernière est plus avantageux fiscalement. Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés